

Direction Générale des Douanes



CIRCULAIRE N° 15 67 /MPMEF/DGD/DU 24 DEC 2012
(DIFFUSION GENERALE)

**OBJET : Gestion des agréments de commissionnaires en douane
et des comptes contribuables des importateurs/exportateurs.**

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers que la gestion, au Sydam world, des agréments des commissionnaires en douane et des comptes contribuables des importateurs/exportateurs, est transférée de la Direction de l'Informatique à la Direction de la Réglementation et du Contentieux.

En conséquence, les services de la Direction de la Réglementation et du Contentieux sont désormais seuls habilités à exécuter les actes de gestion ci-après:

- Enregistrement, blocage et déblocage, au Sydam world, des agréments des Commissionnaires en douane ;
- Enregistrement, blocage et déblocage, au Sydam world, des comptes contribuables des Importateurs/exportateurs.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente qui prend effet à compter du 19 décembre 2012.

Ampliations :

- MPMEF/Cab
- DG Economie
- FEDERMAR
- GEPEX
- CGECI
- UGECI
- FNISCI
- BIVAC
- Chbre Cce & Industrie
- PAA
- PA SAN PEDRO
- OIC
- Synd. des Trans. s/c BOLLORE
- Synd. Nat. Des Transitaires
- Toutes Directions Douanes

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

Col-Maj. Issa COULIBALY

